

# COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 23 JUIN 2011 A HENONVILLE

Monsieur VAN THEMSCHE, Maire d'Hénonville souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires dans le château dont les travaux de rénovation sont presque terminés. Il précise qu'une visite sera organisée à l'issue de la réunion et tient à remercier les deux vice-présidents et les membres de la commission patrimoine. Il rappelle enfin que la commune avait déjà consacré 4 millions de francs pour la rénovation des toitures.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Maire ainsi que l'ensemble des membres du Conseil Municipal d'Hénonville pour cet accueil et estime que tous les élus communautaires peuvent être fiers de cette belle rénovation.

## **I – Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE est élu secrétaire de séance.

## **II - Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 31 mars 2011**

Le compte-rendu du conseil communautaire du 31 mars 2011 ne soulève aucune observation et est donc ***adopté à l'unanimité.***

Monsieur le Président propose de modifier l'ordre des questions de ce Conseil Communautaire dans la mesure où les représentants des bureaux d'étude du S.C.O.T. ne pourront être présents qu'à compter de 18 heures 30.

## **III – Compte administratif 2010**

Monsieur FOURNIER présente les comptes administratifs de l'exercice 2010 dont les résultats sont les suivants :

### **Budget Principal :**

#### Section de fonctionnement :

Dépenses :	13 144 754,49 €uros
Recettes :	16 882 645,65 €uros
Solde reporté 2009 :	1 626 656,28 €uros
<b>Excédent</b>	<b>5 364 547,44 €uros</b>

#### Section d'investissement :

Dépenses :	3 449 799,61 €uros
Recettes :	4 284 780,38 €uros
Solde reporté 2009 :	- 1 054 914,22 €uros
<b>Déficit</b>	<b>219 933,45 €uros</b>

***Résultat brut de clôture : 5 144 613,99 €uros***

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 1 561 103,92 €uros  
Restes à réaliser en recettes d'investissement : 0,00 €uros

**Résultat net de clôture : 3 583 510,07 €uros**

Budget annexe Parc d'activités « Les Vallées »

Section de fonctionnement :

Dépenses :	2 013 635,88 €uros
Recettes :	1 803 222,46 €uros
<b>Déficit :</b>	<b>210 413,42 €uros</b>

Section d'investissement :

Dépenses :	687 353,88 €uros
Recettes :	579 620,54 €uros
Solde reporté 2009 :	- 538 330,57 €uros
<b>Déficit :</b>	<b>- 646 063,91 €uros</b>

*Résultat brut de clôture : - 856 477,33 €uros*

Budget annexe Parc de stationnement

Section de fonctionnement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	69 235,41 €uros
Solde reporté 2009 :	252 662,49 €uros
<b>Excédent</b>	<b>321 897,90 €uros</b>

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	0,00 €uro
Déficit	0,00 €uros

*Résultat brut de clôture : 321 897,90 €uros*

Budget annexe Ancien site Norinco

Section de fonctionnement :

Dépenses :	7 370,00 €uros
Recettes :	567 618,03 €uros
Solde reporté 2009 :	- 560 247,55 €uros
<b>Excédent :</b>	<b>0,48 €uros</b>

Section d'investissement :

Dépenses :	567 617,55 €uros
Recettes :	0,00 €uros
<b>Résultat</b>	<b>0,00 €uros</b>

**Résultat brut de clôture : - 567 617,07 Euros**

Budget annexe ZA Ivry le Temple

Section de fonctionnement :

Dépenses :	314 609,52 Euros
Recettes :	314 609,72 Euros
Solde reporté 2009 :	- 3 999,85 Euros
<b>Déficit :</b>	<b>3 999,65 Euros</b>

Section d'investissement :

Dépenses :	314 609,52 Euros
Recettes :	186 850,32 Euros
Solde reporté 2009 :	- 186 850,23 Euros
<b>Déficit :</b>	<b>314 609,43 Euros</b>

**Résultat brut de clôture : - 318 609,08 Euros**

Budget annexe « Portage de repas »

Section d'exploitation :

Dépenses :	111 898,36 Euros
Recettes :	116 105,15 Euros
Solde reporté 2009 :	9 969,13 Euros
<b>Excédent</b>	<b>14 175,92 Euros</b>

Section d'investissement :

Dépenses :	20 394,42 Euros
Recettes :	4 029,21 Euros
Solde reporté 2009 :	2 412,90 Euros
<b>Déficit :</b>	<b>13 952,31 Euros</b>

**Résultat brut de clôture : 223,61 Euros**

Budget annexe Musée de la Nacre

Section d'exploitation :

Dépenses :	373 628,21 Euros
Recettes :	359 602,41 Euros
Solde reporté 2009 :	24 482,26 Euros
<b>Excédent</b>	<b>10 457,06 Euros</b>

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 Euros
Recettes :	0,00 Euros

Solde reporté 2009 :	187 079,40 €uros
<b>Excédent</b>	<b>187 079,40 €uros</b>

**Résultat brut de clôture : 197 536,46 €uros**

Budget annexe Transports

Section d'exploitation :

Dépenses :	720 090,38 €uros
Recettes :	728 412,49 €uros
Solde reporté 2008 :	214 907,28 €uros
<b>Excédent :</b>	<b>223 229,39 €uros</b>

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Solde reporté 2009 :	47 765,92 €uros
<b>Excédent :</b>	<b>47 765,92 €uros</b>

**Résultat brut de clôture : 270 995,31 €uros**

Budget annexe Piscine Aquoise

Section de fonctionnement :

Dépenses :	952 267,00 €uros
Recettes :	953 017,06 €uros
Solde reporté 2009 :	243,21 €uros
<b>Excédent :</b>	<b>993,27 €uros</b>

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	0,00 €uros
<b>Résultat :</b>	<b>0,00 €uros</b>

**Résultat brut de clôture : 993,27 €uros**

Budget annexe Assainissement

Section d'exploitation :

Dépenses :	7 191,60 €uros
Recettes :	6 755,00 €uros
Solde reporté 2009 :	- 22 132,22 €uros
<b>Déficit :</b>	<b>22 568,82 €uros</b>

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	165,29 €uros
Solde reporté 2009 :	- 1 157,02 €uros
<b>Déficit :</b>	<b>991,73 €uros</b>

**Résultat brut de clôture : - 23 560,55 €uros**

Budget annexe Cafétéria

Section d'exploitation :

Dépenses :	22 782,24 €uros
Recettes :	12 362,05 €uros
<b>Déficit :</b>	<b>10 420,19 €uros</b>

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	0,00 €uros
<b>Déficit :</b>	<b>0,00 €uros</b>

**Résultat brut de clôture : - 10 420,19 €uros**

Budget annexe Séminaires

Section d'exploitation :

Dépenses :	8 089,24 €uros
Recettes :	10 844,48 €uros
<b>Excédent :</b>	<b>2 755,24 €uros</b>

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	0,00 €uros
<b>Déficit :</b>	<b>0,00 €uros</b>

**Résultat brut de clôture : 2 755,24 €uros**

***Monsieur TANKERE soumet au vote ces comptes administratifs qui sont tous adoptés à l'unanimité (Monsieur le Président n'ayant ni assisté ni pris part au vote).***

#### **IV – Compte de gestion 2010**

Monsieur le Président présente les comptes de gestion établis par Monsieur DIEDRICH, Receveur de la Communauté de Communes des Sablons à la Trésorerie de Méru dont les résultats correspondent avec ceux du compte administratif du même exercice.

***Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les comptes de gestion présentés.***

## **V – Budgets supplémentaires 2011**

Monsieur FOURNIER présente les budgets supplémentaires 2011 dont l'objectif principal est l'intégration des résultats de l'exercice 2010.

### **Budget Principal**

Il vous sera proposé d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2011 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **6 774 397,44 Euros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 3 635 860,07 Euros
- Section d'investissement : 3 138 537,37 Euros

Il vous sera également demandé d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2010 à l'article 1068 pour un montant de 1 781 037,37 Euros.

### **Budget annexe Les Vallées**

Il vous sera proposé d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2011 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **2 255 990,75 Euros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 662 653,43 Euros
- Section d'investissement : 593 337,33 Euros

### **Budget annexe Parc de stationnement**

Il vous sera proposé d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2011 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **358 397,90 Euros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 321 897,90 Euros
- Section d'investissement : 36 500,00 Euros

### **Budget annexe Ancien site Norinco**

Il vous sera proposé d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2011 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **607 617,07 Euros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 20 000,00 Euros
- Section d'investissement : 587 617,07 Euros

### **Budget annexe ZA Ivry le Temple**

Il vous sera proposé d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2011 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **42 609,43 Euros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : - 36 000,00 Euros
- Section d'investissement : 78 609,43 Euros

### **Budget annexe « Portage de repas »**

Il vous sera proposé d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2011 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **14 175,92 Euros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 223,61 Euros
- Section d'investissement : 13 952,31 Euros

### **Budget annexe Musée de la Nacre**

Il vous sera proposé d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2011 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **197 536,46 Euros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 10 457,06 Euros
- Section d'investissement : 187 079,40 Euros

### **Budget annexe Transport**

Il vous sera proposé d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2011 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **94 471,84 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 66 705,92 €uros
- Section d'investissement : 27 765,92 €uros

### **Budget annexe Piscine Aquoise**

Il vous sera proposé d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2011 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **85 793,27 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 85 793,27 €uros
- Section d'investissement : 0,00 €uros

### **Budget annexe Assainissement**

Il vous sera proposé d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2011 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **18 400,00 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 17 400,00 €uros
- Section d'investissement : 1 000,00 €uros

### **Budget annexe Cafétéria**

Il vous sera proposé d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2011 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **5 420,19 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 7 920,19 €uros
- Section d'investissement : - 2 500,00 €uros

### **Budget annexe Séminaires**

Il vous sera proposé d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2011 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **55,24 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 55,24 €uros
- Section d'investissement : 0,00 €uros

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ensemble de ces budgets supplémentaires.***

## **IV- Rapport d'activité 2010**

Monsieur le Président présente le rapport d'activité. Après avoir expliqué les grands ratios économiques de la CCS, le Président expose compétence par compétence les actions menées durant l'année 2010 : en matière de développement économique avec la gestion et le développement des zones d'activité économique d'intérêt communautaire (ZA les Vallées et d'Ivry le Temple notamment), la plateforme d'initiative locale (prêts d'honneur) et le FISAC ; l'environnement avec le service public d'assainissement non collectif et le service de collecte et traitement des ordures ménagères ; les aménagements réalisés par la CCS (travaux sur les églises et châteaux, musée de la nacre, voirie et plateforme multimodale, piscine Aquoise et autres équipements sportifs et opération façade) ; et les services à la personne (portage de repas, Sablons Bus et Picardie en ligne).

S'agissant du développement économique, Monsieur le Président tient à remercier Monsieur TANKERE pour le travail qu'il a accompli pour le rachat par la CCS de la friche située dans zone d'activité d'Ivry le Temple.

En matière de développement économique et de recettes, Monsieur le Président précise que la CCS a perçu 400 000 €uros de plus qu'en 2009 de fiscalité correspondant à

la taxe professionnelle. Cette forte dynamique démontre la vitalité et la bonne santé du tissu économique local.

## **VII – S.C.O.T. :**

Dans le cadre de l'élaboration du S.C.O.T, Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de tenir un débat sur le projet et les orientations du PADD (projet d'aménagement et de développement durable).

Pour cela, Monsieur RENIER et Mademoiselle PERETTI du bureau d'étude SIAM vont tout d'abord rappeler ce qu'est un SCOT et ensuite les objectifs définis dans le cadre du PADD.

Le SCOT se compose d'un rapport de présentation, d'un PADD qui fixe les grands objectifs et définit le projet politique et d'un DOO qui est le document qui s'impose aux PLU, POS et cartes communales. Les communes auront 3 ans pour se mettre en conformité à compter de l'approbation du SCOT qui est prévue mi 2013.

S'agissant plus particulièrement du PADD, aucune remarque n'a été faite par les personnes publiques associées.

Le PADD fixe 3 objectifs :

- Accélération démographique avec un taux de progression fixé à 1,4 % comme dans le précédent schéma directeur. Cela permettrait d'atteindre 40 000 habitants en 2020 et 46 000 en 2030. Méru compterait 20 000 habitants en 2025. En matière économique, l'objectif sera de conforter l'attractivité économique du territoire avec un taux d'emploi fixé à 0,68. Il conviendrait donc de créer 3 750 emplois d'ici 2030 dans les zones d'activités existantes. S'agissant des infrastructures, les projets routiers inscrits au schéma directeur seraient repris et les liaisons douces seraient améliorées.
- En matière de logement, il conviendrait de créer 187 logements par an pendant 20 ans. Les logements locatifs sociaux devraient représenter 20 % des logements sur l'ensemble du territoire. Actuellement, il y a 17 % de logements sociaux dont 75 % sont à Méru. Il conviendra également de diversifier l'offre de logement avec de l'individuel groupé et de l'habitat intermédiaire.

Monsieur LEBLANC rappelle qu'effectivement 75 % des logements sociaux du territoire de la CCS se situent à Méru. Dès lors, s'il faut passer à 20 % de logements sociaux, il est évident que ces logements sociaux supplémentaires seront construits en dehors de Méru. Monsieur le Président souligne qu'il s'agit de données de 2007 qui ne tiennent pas compte de l'opération ANRU et de la création de 52 logements sociaux supplémentaires à Méru. Monsieur LEBLANC ajoute que selon le rapport d'activité de l'OPAC, 16 communes des Sablons possèdent au moins 1 logement social de l'OPAC ou de la SA d'HLM.

Monsieur LEVASSEUR ajoute qu'à Bornel le nombre de logements sociaux augmente puisqu'en plus des 350 existants, 50 nouveaux logements sociaux seront prochainement créés.

Monsieur LEBLANC exprime également son souhait de voir inscrit le projet d'aménagement du carrefour voirie Lormaison-Lardières - RD 927.

Monsieur FREMONT demande si le taux de progression démographique fixé à 1,4 % est un objectif contraignant. Monsieur le Président rappelle que c'était déjà le taux du schéma directeur et que le solde de naissance par rapport au décès est de 0,7 %. Il s'agit donc d'un objectif raisonnable qui ne sera peut être pas atteint.

Monsieur LEBLANC ajoute que compte tenu de la décohabitation liée au changement des structures familiales, il y a un véritable besoin de logements.

- En matière de cadre de vie et d'environnement, il conviendra d'être vigilant sur les entrées de bourg et sur l'intégration paysagère des zones d'activité. Concernant la ressource en eau, l'objectif sera de mettre en place l'assainissement collectif sur



l'ensemble du territoire et en matière d'énergie, il sera nécessaire de développer les éco-quartiers, les énergies renouvelables et d'avoir une approche bio-climatique.

Les prochaines étapes seront la réunion publique qui se tiendra à Lormaison le 29 juin et l'élaboration du DOO en septembre.

Monsieur FREMONT se prononce contre le projet de PADD du fait du taux de progression fixé à 1,40 % qui va à l'encontre du caractère rural du territoire.

## **VIII - Adhésion SMVO**

Monsieur le Président explique que le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise qui regroupe la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, la Communauté de Communes du Pays des Sources, la Communauté de l'Agglomération Creilloise, la Communauté de Communes du Liancourtois : la Vallée Dorée, la Communauté de Communes des Pays d'Oise & d'Halatte, la Communauté de Communes de la Basse Automne, l'Agglomération de la Région de Compiègne, la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, la Communauté de Communes du Pays du Valois, la Communauté de Communes du Pays de Senlis, la Communauté de Communes La Ruraloise, la Communauté de Communes Pierre Sud Oise et les 3 communes indépendantes : La Chapelle-en-Serval, Mortefontaine et Plailly a proposé de nous accueillir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 afin d'améliorer le rendement de ses équipements.

Alors que le marché de traitement des ordures ménagères arrive à terme le 31 décembre 2011 et que l'autorisation d'exploiter l'exutoire actuel (centre d'enfouissement de Bailleul sur Thérain) doit expirer d'ici 2014, l'adhésion au SMVO qui exerce la compétence de transport et traitement des déchets et exploite 22 déchèteries ainsi que l'incinérateur de Villers Saint Paul peut s'avérer être une opportunité très intéressante.

L'impact financier d'une adhésion à ce syndicat serait selon les premières estimations relativement limité : en 2012, pour équilibrer le budget du service ordures ménagères le taux de la TEOM passerait à 14,04 % sans adhésion au SMVO contre 14,30% avec adhésion au SMVO (cela représente un différentiel de 1,65 €uros par habitant).

Par ailleurs, le SMVO équiperait notre territoire d'une seconde déchèterie.

Monsieur TOSCANI demande quelle serait la durée du contrat nous liant au SMVO et où serait localisée la seconde déchetterie. Monsieur le Président explique que la CCS adhérerait au SMVO et qu'il ne s'agit donc pas d'un contrat. S'agissant de la localisation de la seconde déchetterie, cette question n'a pas encore été étudiée.

Monsieur LEVASSEUR souhaite connaître le nombre de camions circulant pour la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif pour évaluer l'impact de l'implantation du quai de transfert. Monsieur le Président explique que l'impact serait relativement limité et que la localisation d'un éventuel quai de transfert n'a pas encore été choisie. Selon toute vraisemblance, s'il devait y avoir un quai de transfert sur le territoire des Sablons, il se situerait à proximité de Méru.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'adhésion au SMVO.***

## **IX – ZAC « LES VALLEES »**

**1** – Monsieur le Président explique que la société PRD sollicite la concrétisation d'une des promesses de vente qui lui avait été consentie par délibération du 11 octobre 2007. Il s'agit d'une parcelle de 80 800m<sup>2</sup> environ, moyennant un prix de 25 €uros le m<sup>2</sup> ; la contenance exacte étant établie par document d'arpentage et procès verbal de division.

D'autre part, elle souhaite un avenant à cette même promesse de vente pour une acquisition complémentaire de 15 000m<sup>2</sup> environ. Cette parcelle lui serait donc réservée pour une durée supplémentaire de 2 ans.

Le projet d'implantation présenté par PRD permettra la création de 180 emplois et générera une forte valeur ajoutée.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la conclusion de cette vente et la signature d'un avenant à la promesse de vente.***

**2** – Monsieur le Président explique qu'il convient d'acquérir auprès du GFA de la Ferme Saint Victor, deux parcelles issues de la parcelle d'origine cadastrée section ZK n°38 pour procéder à leur cession au profit de PRD.

Il propose donc de délibérer pour l'autoriser à signer l'acte d'achat des deux parcelles d'une contenance de 80 800m<sup>2</sup> et 10 576m<sup>2</sup> environ, au prix de 6 €uros le m<sup>2</sup>, soit 548 256 €uros, inscrits au budget annexe de la ZAC des Vallées.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'acquisition de ces deux parcelles.***

**3** – Monsieur le Président explique que la société EXPANDIF désire investir sur la ZAC des Vallées afin d'y installer un nouveau centre commercial sur 14 ha. La partie « alimentaire » aurait pour enseigne LECLERC mais les autres unités commerciales qui viendraient compléter cette nouvelle offre ne sont pas encore connues. Elles pourraient toutefois concerner un hôtel, un restaurant, un pôle auto avec station service, des moyennes surfaces et une jardinerie ou un magasin de bricolage.

L'acquisition aurait lieu sous conditions suspensives d'obtenir les autorisations de CDAC et CNAC, ICPE et l'obtention des permis de construire.

La vente s'effectuerait sur la base en vigueur des cessions actuelles, soit 25 €uros le m<sup>2</sup>.

Monsieur TANKERE explique qu'il y a 10 ans, lors de la modification du règlement de la ZAC Les Vallées, il avait été initialement prévu deux parties dont une commerciale du côté d'Hénonville. Ce projet avait été abandonné sous la pression de la ville de Méru dans le but de ne pas bloquer le développement de la zone commerciale Les Marquises. A cette époque, il n'y avait qu'Auchan sur cette zone. Aujourd'hui, la CCS a réalisé un carrefour giratoire pour mieux desservir cette zone, de moyennes surfaces se sont implantées, des projets de bricolage et jardinage existent. La zone des Marquises se développe certes lentement mais elle se développe. Donner un avis favorable à l'implantation d'une grande surface sur la zone Les Vallées reviendrait à arrêter le développement des Marquises, à provoquer le mécontentement des industriels présents sur la zone Les Vallées, à geler 14 hectares de terrain avec des conditions suspensives importantes. Par ailleurs, cela entraînerait une dispersion de la clientèle et donc une perte de chiffres d'affaire dans chacune des zones. Il vaut donc mieux privilégier le développement d'une seule zone commerciale.

Monsieur LEBLANC explique qu'effectivement les terrains d'Amblainville sont mieux situés. Toutefois, pour obtenir plus de taxe professionnelle, l'ancien maire de Méru a développé cette zone des Marquises. Par ailleurs, pendant des années Auchan a laissé se développer la concurrence de la zone commerciale de Chambly.

Il rappelle également que lorsqu'une enseigne veut s'installer à côté d'un hypermarché, elle regarde le chiffre d'affaire de cette grande surface. S'il est supérieur à 60 millions, ils viennent. Si le CA est situé entre 40 et 60 millions, il y a un examen approfondi pour l'implantation. En dessous de 40 millions, ils ne viennent pas. Auchan a réalisé 48 millions de chiffre d'affaire en 2010. Si jamais Leclerc s'implante, le chiffre d'affaire d'Auchan baissera et le développement de cette zone commerciale sera totalement bloqué.

Monsieur VASQUEZ rappelle que lors de la réunion du 6 janvier avec les représentants d'EXPANDIF, Monsieur TANKERE s'était déclaré favorable à l'implantation. Il rappelle par ailleurs que le PADD du SCOT prévoit que dans 20 ans les Sablons compteront 40 000 habitants et qu'il faudra créer 3 750 emplois. L'implantation de Leclerc permettrait la création de 200 emplois. Il explique qu'une enquête téléphonique a été réalisée et qu'elle a démontré que la population est très favorable à cette implantation. Comment expliquer alors que leurs élus puissent être contre ce projet.

Monsieur LECLERC estime qu'il y a une incohérence à mettre un centre commercial dans une zone industrielle. Il rappelle également que Leclerc était implanté dans Méru avant Intermarché.

Monsieur DE LEON estime qu'avec l'implantation de Leclerc, des emplois seraient perdus à Méru. Monsieur le Président rappelle qu'il n'y a que 800 mètres entre les deux zones et qu'il ne faut plus raisonner en termes de commune mais en termes d'intercommunalité.

Monsieur GENTIL estime qu'il faut penser aux habitants des Sablons qui veulent plus de concurrence.

Monsieur LAGNY ajoute que depuis l'extension d'Auchan les prix ont augmenté. Il faut donc une concurrence sur l'alimentaire à Auchan.

Monsieur VANHOUTTE estime que tout le monde est pour la concurrence mais qu'il ne faut pas oublier également les enjeux en matière de développement d'une zone commerciale digne de ce nom.

Monsieur MAYOT explique qu'il faudrait s'inspirer du développement des zones commerciales de Chambly ou l'Isle Adam.

Monsieur LEBLANC ajoute qu'il pense que Leclerc ne souhaite pas réellement s'installer à Méru car ils pouvaient revenir après l'incendie mais ils ne l'ont pas fait. En réalité le développement d'Auchan gêne le Leclerc de Chambly.

Monsieur le Président explique que ces arguments ne sont pas justes car le Leclerc de Chambly qui ne fait pas partie d'EXPANDIF n'est pas favorable à l'implantation d'un centre commercial Leclerc à Amblainville. Il ajoute qu'à la suite de l'incendie, Leclerc voulait déjà s'implanter à Amblainville car il n'y avait pas de possibilité d'extension à Méru.

Monsieur le Président estime qu'il y a une opposition sur ce dossier. Il propose donc de surseoir à statuer en précisant que ce dossier va évoluer.

## **X – Friche NORINCO**

Madame LEGRAND rappelle que par délibération du 9 juin 2009, le Conseil Communautaire a autorisé le président à signer une promesse de vente avec NEXITY moyennant le prix de 1 150 000 € hors taxes pour une surface de 53 184m<sup>2</sup>.

Cet acte précisait toutefois que la Communauté de Communes des Sablons devait réaliser une évaluation détaillée des risques environnementaux liés à l'éventuelle présence d'une pollution sur le site. Cette évaluation a révélé la présence ponctuelle d'HCT, d'HAP et de composés métalliques nécessitant des travaux supplémentaires.

Ceux-ci ont été estimés à

- 156 000 €uros HT pour le décaissement des terres polluées, pour leur transport en décharge et pour le traitement en centre d'enfouissement
- 100 000 €uros HT pour l'apport de terre de remblais et de terre végétale.

Parallèlement, la société NEXITY a fait commander une étude géotechnique du terrain d'assiette dont les conclusions imposent la réalisation de pieux forés et un renforcement de la structure des voiries. Le coût des travaux s'élève à 775 000 €uros HT. Méru et l'OPAC participent financièrement à la réalisation de ces travaux.

Après négociations, Il est proposé de prendre en charge les frais de dépollution et donc de céder à NEXITY les 53 184 m<sup>2</sup> au prix de 894 000 €uros HT soit 16, 81 €uros le m<sup>2</sup>.

Madame LEGRAND rappelle que ces terrains ont été acquis en 2006 à 13,50 €uros le m<sup>2</sup> (après viabilisation du terrain) et que le service des domaines a fixé la valeur vénale de ceux-ci à 2 070 000 €uros soit 39,00 €uros le m<sup>2</sup>. Il conviendra donc de bien vouloir passer outre les domaines.

Monsieur FREMONT estime qu'il se faut se conformer à la promesse de vente et recommande de bien préciser dans l'acte que tous les droits d'enregistrement ultérieurs seront supportés par Nexity.

Monsieur TOSCANI explique qu'il pensait que la pollution appartenait au pollueur. Il ne voit donc pas pourquoi la CCS devrait payer pour la dépollution. Par ailleurs, il précise qu'à Bornel, ils suivent les estimations de France Domaine avec la marge légale de + ou - 10 %.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette cession. (Messieurs Debesombes, Vasquez, Du Plessis d'Argentre, Villard s'étant abstenus).***

## **XI – Infrastructures**

Monsieur le Président présente les projets de tracé de la déviation de Méru et d'Amblainville aux abords de Saint Crépin Ibouvillers, Corbeil-Cerf et Lormaison établis par le Conseil Général de l'Oise.

Monsieur LAGNY explique que lors de la réunion du 15 avril avec le Conseil Général, un accord avait été trouvé sur le tracé qui est désormais remis en cause.

Monsieur LETELLIER explique que le Conseil Municipal de Saint Crépin Ibouvillers a jugé ce premier tracé peu opportun puisqu'il coupe deux grandes parcelles agricoles et nécessite la construction d'une grande longueur de voirie. Un autre projet a donc été établi et a reçu le soutien de Corbeil-Cerf.

Monsieur FREMONT estime qu'il faut réaliser la déviation d'Amblainville mais que celle de Méru n'est pas nécessaire. Monsieur LETELLIER explique qu'il est impératif de réaliser les deux déviations et que la solution de l'autoroute est malheureusement trop compliquée financièrement à réaliser.

Monsieur FREMONT estime qu'il n'y a pas eu de concertation avec les exploitants agricoles concernés.

Monsieur OMONT estime que le tracé vert engendrera beaucoup moins de nuisances pour l'exploitation agricole que le tracé rouge.

Monsieur MAYOT souligne qu'il faudrait vraiment faire quelque chose pour la déviation de Courcelles. Monsieur le Président souligne que le Conseil Général va réaliser un carrefour giratoire pour améliorer la sécurité dans la traversée de Courcelles.

## **XII – FISAC**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'octroi des subventions suivantes :

- M. FOLASTRE (Fresneaux-Montchevreuil) : 17 186 €uros
- M. CLEMENT (Saint Crépin Ibouvillers) : 14 206 €uros
- M. DELACOURT (Hénonville) : 12 674 €uros
- Mme LEDUC (Saint Crépin Ibouvillers) : 7 200 €uros
- Mme LEFEVRE (Hénonville) : 33 550 €uros
- M. LUTON (Méru) : 7 728 €uros

## **XIII – Opération façades**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'octroi des subventions suivantes :

- Mme. COPIE (Andeville) : 3 000 €uros
- SCI MADE (Méru) : 5 000 €uros
- M. FERCOT (Méru) : 5 000 €uros

## **XIV – Agenda 2012**

Monsieur le Président propose d'éditer un agenda pour l'année 2012. Cet agenda sera intégralement financé par le produit de la vente d'espaces publicitaires qui sera perçu dans le cadre d'une régie temporaire de recettes.

***Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'édition d'un agenda 2012 ainsi que la création d'une régie temporaire de recettes.***

## **XV – Liste des achats sur facture et des procédures adaptées**

Monsieur le Président présente l'état des paiements sur factures du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 mai 2011 ainsi que les procédures adaptées pour la même période.

***Le Conseil Communautaire en prend acte.***

## **XVI – Ordures ménagères**

Monsieur le Président propose de délibérer sur la proposition de passage du contrat de valorisation des déchets d'emballages ménagers (barème D) au contrat d'aide à la performance (barème E) avec la société Adelphe. Les soutiens obtenus seront semblables. Toutefois, le barème E permet de renégocier le rachat des matériaux soit avec l'option filière, soit avec l'option fédération (Sita, Véolia, etc) ou encore avec un repreneur indépendant.

## Comparatif des différentes offres de reprise en cas de passage au contrat d'aide à la performance - Barème E

Tonnages	Acier	Aluminium	5.02 (papier-cartons)	5.03 (Tetra)	PET Clair	PET foncé	PEHD
2010	41	4	378	26	94	33	60

### Calcul avec Prix de reprise (valeur avril 2011)

	Acier	Aluminium	5.02 (papier-cartons)	5.03 (Tetra)	PET Clair	PET foncé	PEHD	Total
Sita	183,26 €	476,32 €	157,63 €	€ -	537,00 €	338,00 €	280,00 €	
<b>Total</b>	7 514 €	1 905 €	59 584 €	€ -	50 478 €	11 154 €	16 800 €	<b>147 435 €</b>
Veolia	171,00 €	543,00 €	150,00 €	€ -	540,00 €	320,00 €	270,00 €	
<b>Total</b>	7 011 €	2 172 €	56 700 €	€ -	50 760 €	10 560 €	16 200 €	<b>143 403 €</b>
Lalona	140,00 €	250,00 €	150,00 €	€ -	535,00 €	360,00 €	240,00 €	
<b>Total</b>	5 740 €	1 000 €	56 700 €	€ -	50 290 €	11 880 €	14 400 €	<b>140 010 €</b>
Filières types	146,00 €	442,00 €	108,00 €	€ -	384,00 €	384,00 €	384,00 €	
<b>Total</b>	5 986 €	1 768 €	40 824 €	€ -	36 096 €	12 672 €	23 040 €	<b>120 386 €</b>

### Calcul avec Prix Plancher

	Acier	Aluminium	5.02 (papier-cartons)	5.03 (Tetra)	PET Clair	PET foncé	PEHD	Total
Sita	50,00 €	290,00 €	55,00 €	€ -	130,00 €	130,00 €	130,00 €	
<b>Total</b>	2 050 €	1 160 €	20 790 €	€ -	12 220 €	4 290 €	7 800 €	<b>48 310 €</b>
Veolia	50,00 €	250,00 €	40,00 €	€ -	120,00 €	100,00 €	90,00 €	
<b>Total</b>	2 050 €	1 000 €	15 120 €	€ -	11 280 €	3 300 €	5 400 €	<b>38 150 €</b>
Lalona	50,00 €	250,00 €	50,00 €	€ -	130,00 €	110,00 €	100,00 €	
<b>Total</b>	2 050 €	1 000 €	18 900 €	€ -	12 220 €	3 630 €	6 000 €	<b>43 800 €</b>
Filières types	35,00 €	- €	25,00 €	€ -	87,00 €	87,00 €	87,00 €	
<b>Total</b>	1 435 €	- €	9 450 €	€ -	8 178 €	2 871 €	5 220 €	<b>27 154 €</b>

Pour ce qui est du verre, le seul repreneur est Verralia ( Saint Gobain-reprise option filière), au prix de 30,20 € par tonne.

Les négociations ont permis d'obtenir les propositions de prix suivantes :

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le passage au barème E et le contrat de reprise avec Sita.***

Accueil à la déchèterie d'Auneuil : La convention passée avec la CAB étant arrivée à échéance le 31 mai dernier, Monsieur le Président propose de délibérer sur la signature

d'une nouvelle convention d'accueil des habitants des communes de Beaumont les Nonains, Fresneaux Montchevreuil, La Neuville Garnier, Pouilly, Valdampierre et Villotran à la déchèterie d'Auneuil au tarif de 17 € par passage.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer une convention avec la communauté d'agglomération du Beauvaisis pour l'accès à la déchetterie d'Auneuil.***

Déchets d'activités de soins à risques infectieux : la convention passée avec l'association SaniCollect 60 arrivant à échéance le 30 juin, Le Président propose de la renouveler.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à procéder au renouvellement de la convention avec SaniCollect 60.***

## **XVII – Piscine Aquoise**

Monsieur le Président demande de délibérer sur les nouveaux tarifs suivants :

- Aqua-bike : cours de 45 minutes : 12 €uros
- Aqua-bike : cours de 45 minutes pour une personne ayant déjà un abonnement d'aquagym : 10 €uros
- Location d'un aqua-bike : 5 €uros la demi-heure

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs.***

## **XVIII – Musée**

Monsieur le Président demande de délibérer sur les nouveaux tarifs suivants :

- Pour les internautes ayant réservé sur le site Billetréduc.com : 5,50 €uros à la place de 7 €uros
- Pour une visite de l'exposition temporaire uniquement : 3,50 €uros à la place de 7 €uros

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs.***

## **XIX – Modification du régime indemnitaire des attachés**

L'arrêté du 9 février 2011 rend applicable la Prime de Fonctions et de Résultats à compter du 1er janvier 2011 aux fonctionnaires d'Etat relevant des corps d'attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer et des directeurs de préfectures. Par équivalence (décret n° 91-875 du 6 septembre 1991), peuvent bénéficier de cette Prime de Fonctions et de Résultats les fonctionnaires territoriaux relevant des cadres d'emplois des attachés territoriaux.

Cette nouvelle prime intégrant une part fonctionnelle (part fixe) et une part de résultat (part variable) se substitue à la Prime de Rendement, l'Indemnité de Fonctions et de Résultats, l'indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires. Elle pourra toutefois être cumulée avec l'indemnité de responsabilité des emplois administratifs de direction.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la mise en place ce nouveau régime indemnitaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.***

## **XIX - Questions diverses**

- Création d'un emploi de rédacteur territorial : Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la création d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.
- Indemnités de conseil et de budget : Le Conseil Communautaire approuve le versement à Monsieur DIEDRICH de ses indemnités de conseil et de budget pour le 1<sup>er</sup> semestre 2011 au taux de 100 %.
- Ordures ménagères : demande d'exonération de TEOM : Auchan a sollicité une exonération de TEOM dans la mesure où cet établissement ne fait pas appel au service de collectivité. Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette exonération.
- Ordures ménagères : Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer un avenant à la convention Ecofolio qui acte la progression des soutiens et l'élargissement des documents visés par l'écocontribution des papiers.